

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 16 JUIN 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 juin, à 20h30, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Mr Pollefoort.

Présents : Mme Coulon, Mme D'Agostini, Mme Herman Mme Tolmont, Mme Yvon, M. Briffaut, M. Labre, M. Guitton, M. Pollefoort, M. Rosak.

Absents excusés : M. De Thieulloy, M. Choplin, (pouvoir à M. Briffaut), M. Poulain (pouvoir M. Guitton).

Secrétaire de séance : Mme D'Agostini.

APPROBATION DU PV DU 12 MAI

Aucune observation n'est soulevée. Le PV est adopté.

1 NAISSANCE, 1 ARBRE

Nous avons été contactés par des étudiants en école d'ingénieurs CESI du Mans qui nous proposent de porter le projet 1 arbre/ 1 naissance sur la commune de Fay. Cette première opération s'adresserait aux enfants nés en 2024 soit 8 naissances et donc 8 plantations. Ces arbres seront plantés sur le terrain en contrebas de la salle des fêtes. Une invitation va être remise aux familles pour le samedi 28 juin à 11h.

PARKING CIMETIERE

La commission cimetière s'est réunie pour travailler sur le projet de parking et définir la surface et le prix à proposer au propriétaire pour réaliser cet aménagement.

La commission propose d'acheter une bande de 5 m de large le long du cimetière, côté Est pour rejoindre le chemin piétonnier dans le lotissement du Vicariat, et du terrain de part et d'autre de l'entrée principale du cimetière pour y stationner les véhicules. L'ensemble représente une surface d'environ 1500 m² à acheter. Environ 500 m² sont du terrain constructible et les autres 1000 m² sont du terrain agricole.

Le conseil municipal valide la proposition et autorise le maire ou un adjoint à prendre contact avec le propriétaire.

FONDS DE CONCOURS LE MANS METROPOLE - CITYSTADE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le projet du citystade peut bénéficier d'une aide de Le Mans Métropole, au titre du Fonds de Concours Attractivité. Compte tenu du plan de financement proposé, la commune pourrait solliciter une subvention de 46 811.84 € auprès de la Métropole.

Après délibération, le conseil municipal autorise le Maire à déposer un dossier auprès des services de Le Mans Métropole.

Z.A.N. : ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

En janvier, le conseil municipal a pris connaissance de la feuille de route préparée par le service urbanisme de Le Mans Métropole. L'objectif de ce travail était de repérer les projets/opérations susceptibles d'être réalisés avant 2030 et d'adapter le PLUi en conséquence dans le cadre d'une modification menée en 2025/2026.

Depuis des choix ont été effectués avec des incidences sur le plan de zonage de notre commune : dans

le secteur 2AU, la Fontaine est conservée et Aigreville 2 est reporté au-delà de 2031.
Le conseil municipal donne un avis favorable.

QUESTIONS DIVERSES

Lagune

Dans le cadre d'une Déclaration d'Utilité Publique, une enquête publique est en cours relative au projet de construction d'une nouvelle station d'épuration. Trois permanences ont été prévues pour rencontrer le commissaire enquêteur. Il aura ensuite 8 jours pour rendre son rapport au Préfet.

Aménagement de la cour de l'école

Monsieur Pollefoort informe le conseil que, suite aux visites des cours d'école en Bretagne avec Monsieur Fougeray, du CAUE ; celui-ci nous a donné la marche à suivre pour lancer le projet. La commission va se réunir pour consulter les collectifs et les contacter. Le programme s'étalera d'octobre 2025 à février 2026.

Entretien des locaux scolaires

Monsieur le Maire annonce qu'il a fait appel, pour juin, à une société pour l'entretien des classes afin de tester leurs services et suppléer notre agent.

Nous ferons le bilan à la fin du mois et les membres du conseil municipal seront invités à se prononcer si nous poursuivons à la rentrée de septembre.

Tennis de table

M. Guitton informe le conseil municipal que l'éducateur en charge du tennis de table à Fay quitte le club de La Chapelle Saint Aubin pour un nouveau projet associatif qu'il souhaite développer sur Fay. Il sollicite le conseil municipal pour obtenir son accord.

Compte tenu du succès de l'activité de tennis de table, l'ensemble du conseil est favorable à la poursuite de l'activité.

M. Guitton et M. Pollefoort vont donc rencontrer l'éducateur pour échanger sur les modalités de fonctionnement et de financement des nouvelles tables à acheter.

Fin de la réunion à 22h15